



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 50

13 décembre 1972

EXAMEN DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU CANADA

Voici quelques extraits de l'allocution du ministre des Finances, M. John N. Turner, prononcée à la deuxième conférence annuelle des Investisseurs institutionnels du Canada à Toronto:

...Il y a juste dix jours, Statistique Canada signalait qu'au cours du troisième trimestre de cette année, on comptait 76,000 emplois à plein temps qui étaient vacants. Ce chiffre représentait une augmentation de 64 pour cent par rapport au deuxième trimestre de cette année et presque le double des

vacances de postes à plein temps de la période correspondante de l'année dernière.

A remarquer qu'on ne peut absolument pas établir de comparaison significative entre le nombre de Canadiens qu'on estime être en chômage à un moment donné et le nombre de postes vacants parce que les mesures qui servent à calculer chaque série sont très différentes, comme Statistique Canada le précise à plusieurs reprises dans ses rapports. Ce qui importe, c'est la tendance individuelle de chaque série de nombres; de toute évidence, la tendance s'est orientée vers une hausse du chômage à un moment où le nombre d'emplois vacants s'accroissait rapidement. Je suis loin de savoir quelles conclusions il faut tirer de ce paradoxe. Mais il est évident que les statistiques du chômage traduisent en partie le genre d'emploi qu'un nombre croissant de Canadiens sont prêts à accepter à l'heure actuelle et les diverses sources de revenu dont ils disposent en attendant l'emploi qui leur convient exactement.

L'augmentation du coût de la vie au cours des récents mois est un autre élément du panorama économique qui ne laisse aucune place à la suffisance. Mais nous avons le droit d'examiner les faits. En somme, l'augmentation des prix aux consommateurs canadiens a été considérablement moindre que celle qu'ont connue tous les principaux pays européens; de novembre 1971 à juin de cette année, elle s'est alignée sur l'augmentation des prix aux consommateurs américains.

MONTÉE DU COÛT DES ALIMENTS

Entre juillet et septembre, le coût des denrées alimentaires a augmenté rapidement au Canada, et bien plus qu'aux États-Unis, surtout à cause du mauvais temps qui a réduit les récoltes canadiennes. Et même si le coût des denrées alimentaires a diminué le mois dernier, le niveau était encore sensiblement supérieur à celui de juin.

SOMMAIRE

Examen de la situation économique au Canada	1
La loi sur les allocations aux anciens combattants modifiée	2
L'Art français du Moyen-Âge au Musée du Québec	3
A travail égal, salaire égal	3
Un code de navigation	4
Immatriculation des motoneiges	4
Exposition annuelle de chrysanthèmes ..	4
Un nouveau balai qui nettoie net	5
Accord avec le Libéria	5
Scientifique soviétique à McGill	5
Lutte contre la pollution atmosphérique..	6
L'eau du Canada n'est pas à vendre	6
Recherches sur le cerveau à l'Université de la Saskatchewan	6
Succès des fabricants ontariens	7
Entretiens sur la sécurité en Europe	7
Football - Hockey	8

La montée du coût des denrées alimentaires qui s'est fait sentir au cours du troisième trimestre a évidemment été une cause d'inquiétude et a poussé certains milieux à réclamer plus instamment différentes mesures visant à stabiliser le coût de la vie, y compris l'adoption de contrôles des prix et revenus d'un bout à l'autre de l'échelle.

Je présume que les partisans des contrôles seront appuyés dans leurs convictions par la décision du gouvernement britannique d'imposer un gel des prix et des salaires pour au moins 90 jours. Mais j'ai la ferme conviction que jusqu'ici les événements ni au pays, ni à l'étranger, ne justifient une telle action, ici au Canada, et de telles mesures ne sont nullement envisagées.

Au cours des derniers mois, le comportement des prix aux consommateurs canadiens, autres que ceux des aliments, a continué d'égaliser celui des États-Unis et il a été sensiblement meilleur dans tous les secteurs que le comportement des prix au Royaume-Uni. Entre novembre 1971 et septembre de la présente année, les prix des marchandises aux consommateurs autres que les aliments, mais y compris le logement, ont augmenté au taux annuel de 2.3 pour cent au Canada, en comparaison de 3 pour cent aux États-Unis, avantage qui a été contrebalancé par une hausse de 4 pour cent du prix des services au Canada en comparaison de 3.4 pour cent aux États-Unis.

Comme je l'ai déjà mentionné, le problème essentiel sur le front des prix au Canada au cours des récents mois concernait le prix des aliments. Comme nous le savons tous par expérience, les prix des aliments sont fort instables et, souvent, ils montent et descendent brusquement d'un mois à l'autre. C'est aussi le genre de prix le plus difficile à contrôler; c'est ce qui ressort de l'exemption de toute forme de restriction que le programme des États-Unis ainsi que le programme proposé en Grande-Bretagne accordent expressément à un certain nombre d'importants articles d'alimentation.

Le contrôle des prix et des salaires est quelquefois considéré comme une panacée pour tous les problèmes économiques. Mais en fait, quand certaines personnes parlent de ces contrôles, elles pensent souvent au contrôle des prix et des salaires des autres, mais jamais des leurs. Pour avoir la moindre chance de fonctionner efficacement, il faudrait que l'imposition de tels contrôles s'appuie sur un consensus national. Au cours de la dernière guerre, on a constaté que les restrictions sur les prix et les revenus appliquées par une vaste bureaucratie fédérale étaient efficaces, car la majorité des Canadiens les estimaient indispensables pour assurer la victoire. Je ne vois aucun indice d'un tel consensus au Canada à l'heure actuelle, pas plus dans le public que parmi les gouvernements provinciaux dont la collaboration serait essentielle au succès de tout programme de contrôle.

Bon nombre d'entre vous le savent, le gouverne-

ment a jugé, il y a plusieurs mois déjà, qu'il serait prudent d'entreprendre une étude complète de programmes de contrôle à mettre en place en cas d'urgence. Mais je tiens à le souligner, cela ne signifie d'aucune façon que le gouvernement s'est engagé à les adopter, ni que nous considérons les contrôles comme inévitables.

Même si des contrôles venaient à être adoptés, il ne faudrait pas croire — comme certains le disent — que cela nous donnerait toute liberté de mouvement pour relancer l'économie à une vitesse insensée en vue de provoquer une augmentation rapide et massive de la production et de l'emploi. Aucune forme de contrôle des prix et des salaires ne peut fonctionner sans une politique fiscale et monétaire responsable. Vous avez peut-être noté que la récente décision du gouvernement britannique d'imposer un gel des salaires et des prix a été suivie d'un resserrement des politiques monétaires. Même sans d'autres preuves, la leçon que nous devons apprendre dans d'autres pays qui ont ignoré ce principe fondamental est qu'une telle décision est vouée à un échec dangereux et peut causer un débauche de tout le système de contrôle et une série nouvelle et explosive de remontées des prix et des salaires...

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS MODIFIÉE

Le ministère des Affaires des anciens combattants annonce l'adoption de deux nouvelles modifications des règlements concernant les allocations d'anciens combattants et les allocations et pensions de guerre pour les civils.

La première de ces modifications abroge les dispositions qui pénalisaient les allocataires qui possèdent des logements qu'ils habitent et dont la valeur est supérieure à 10,000 dollars. Jusqu'à présent, le bénéficiaire d'une A11AC ou d'une AGC qui se trouvait dans ce cas était censé recevoir un revenu et voyait son allocation diminuée en proportion. Désormais, aucune réduction des montants mensuels versés au titre de l'A11AC ou de l'AGC ne sera opérée au détriment des allocataires en raison de la valeur des résidences qu'ils possèdent.

La seconde modification dont bénéficieront les allocataires propriétaires, affectera surtout ceux qui vendent leur maison ou qui encourent une perte à la suite de dommages à leur propriété ou de sa destruction.

Auparavant, la tranche supérieure à 10,000 dollars versée à un allocataire lors de la vente de sa maison ou à titre d'indemnité d'assurance en cas de dommages ou de destruction était prise en ligne de compte comme revenu dans une proportion de 5 pour cent.

Cette pénalité est maintenant supprimée à la condition que le produit de la vente ou de l'indemnité d'assurance soit utilisé pour l'acquisition d'une autre maison dans un délai d'un an.

L'ART FRANÇAIS DU MOYEN-ÂGE AU MUSÉE DU QUÉBEC

Une exposition inédite en Amérique du Nord, ayant pour thème "l'Art français du Moyen-Âge" est présentement offerte au Musée du Québec, jusqu'au 15 décembre. L'exposition comprend quelque quatre-vingts pièces, peintures, sculptures, vitraux, enluminures, reliquaires, etc., le tout estimé à une valeur de près de trois millions de dollars.

Cette manifestation, qui est sans contredit la plus importante du genre jamais réalisée en Amérique du Nord, se situe dans le cadre des accords culturels franco-québécois. Elle a été organisée par le ministère des Affaires culturelles, et est patronnée par l'Association française d'action artistique avec la collaboration des Musées nationaux de France.

L'exposition "Art français du Moyen-Âge" revêt d'autant plus de valeur pour nous que la plupart des objets qui la composent ne sont jamais sortis des musées de France. Elle peut se comparer en importance à l'exposition "Les Trésors de Toutank-

hamon" qui a déjà connu un très grand succès au Musée du Québec en 1965.

Des mesures de sécurité spéciales ont été prises pour assurer la protection de cette prestigieuse collection.



*Tête de Vierge couronnée.
Autrefois dans la chapelle de l'Évêché de Laon.
Fin du XIIIe siècle.*



*Fragment d'une association. Bas-relief.
Provenant de l'abbaye de l'Île-Barbe (Rhône) XIIIe siècle.*

Photos: Musée du Québec

A TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

Le Canada a déposé auprès du Bureau international du Travail les instruments de ratification de la Convention de l'OIT touchant le salaire égal pour les hommes et les femmes accomplissant un travail identique.

La Convention no 100 de l'OIT vise à appuyer le principe voulant qu'il n'existe pas de différence dans les salaires payés aux hommes et aux femmes accomplissant des travaux identiques.

En l'absence de l'ambassadeur du Canada près le Bureau des Nations Unies à Genève, Monsieur W.H. Barton, actuellement à New York, Monsieur

J. Mainwaring, directeur des Affaires internationales du Travail au ministère du Travail du Canada, a remis les instruments de ratification au directeur général de l'OIT, M. Wilfred Jenks. M. Mainwaring est actuellement à Genève à titre de président de la 88^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, à la suite de son élection à ce poste lors de la Conférence internationale du Travail au mois de juin dernier.

UN CODE DE NAVIGATION

Un code des pratiques et procédures de la navigation est maintenant disponible au ministère des Transports. Ce code établit, sans en faire des règlements, un ensemble de normes pour la conduite des navires dans les eaux canadiennes et dans les zones de pêche.

Le manuel vise à réduire le nombre d'abordages et d'échouages sur les routes commerciales maritimes du Canada. Si les mesures proposées par le code sont observées par les capitaines de navire et leurs officiers, on atteindra un haut degré d'efficacité et de sécurité maritimes.

Le code fait des recommandations dans des domaines tels que la navigation, l'entretien et l'usage du matériel de navigation et au sujet des quarts de veille. Il insiste sur l'emploi de communications radio-téléphoniques VHF (*Very High Frequency*) de passerelle à passerelle. A ce propos, il établit des

procédures standards pour qu'aux moments appropriés l'équipage d'un navire soit au courant de la position individuelle d'un autre navire, ses déplacements projetés et tous autres renseignements pouvant s'avérer utiles pour sa propre sécurité, de même que pour celle des autres navires.

On espère que ce code sera suivi, surtout par les plus gros navires.

IMMATRICULATION DES MOTONEIGES

Deux autres provinces, la Colombie-Britannique et le Québec, exigent maintenant l'immatriculation des motoneiges. La Loi sur les véhicules tout terrain oblige les propriétaires à se procurer un permis et établit les règles et les restrictions touchant l'utilisation des motoneiges et leur conduite.

Après le 1^{er} décembre, les motoneigistes du Québec devront se procurer un permis de conduire. Toutes les motoneiges devront être enregistrées d'ici à 1974.

Au Québec, l'âge minimum a été fixé à 10 ans. Les motoneigistes âgés de 10 à 15 ans ne pourront pas circuler sur les sentiers ouverts au public; ils devront posséder un certificat de compétence s'ils veulent obtenir leur permis de conduire.

La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba exigent déjà l'immatriculation pour tous les véhicules qui circulent sur les voies publiques.



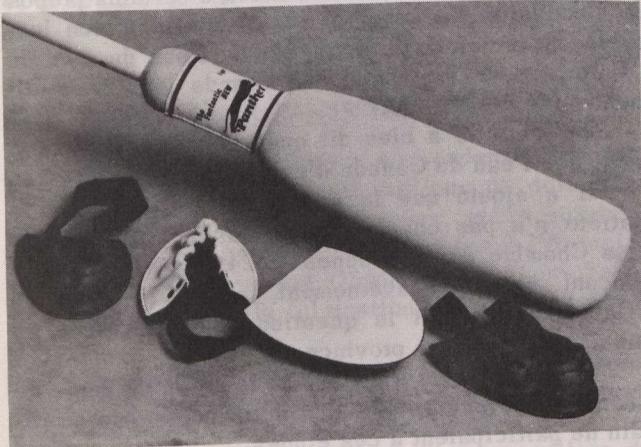
EXPOSITION ANNUELLE DE CHRYSANTHÈMES

La présence de Wendy Scobie, Mlle Agriculture de 1972, ajoutait de l'éclat à ce décor floral lors de l'ouverture de l'exposition annuelle de chrysanthèmes du ministère de l'Agriculture en fin d'octobre à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa. L'étalage comprenait plus de 2,500 chrysanthèmes appartenant à 120 variétés de choix, dont 11 nouvelles. L'exposition célébrait cette année son soixantième anniversaire.

UN NOUVEAU BALAI QUI NETTOIE NET

On estime que le nombre des Canadiens qui s'intéressent au curling, — appelé *roaring game* en Écosse —, s'établit à 20,000. Dans l'ensemble, le jeu a très peu évolué depuis ses débuts en Écosse. C'est le costume qui a subi les changements les plus marquants, surtout les chandails et les bottes dont on a créé de nouveaux modèles conçus pour assurer le confort, le bien-être et la liberté de mouvement.

L'innovation la plus récente, qui a été l'une des mieux accueillies sur les pistes de curling au cours des dernières années, est le balai en pièces détachées. Le modèle qui s'est révélé le plus populaire dans l'Ouest du Canada et le Nord des États-Unis est le *Panther*, fabriqué par Thompson Broom Manufacturers de St-Boniface (Manitoba). Mis au point par M. Al Thompson, lui-même adepte du curling, le balai est garanti pour 40 parties, soit une saison normale de curling.



Le balai *Panther* est muni d'un manche de bois dur ceinturé d'acier laminé qui lui donne du ressort. Il est coussiné d'un pouce de mousse de polyuréthane et gainé d'un tricot de nylon.

Bien que le *Panther* se vende à un prix légèrement supérieur à celui du balai traditionnel fait de paille d'avoine, le fabricant soutient qu'il est plus économique à la longue en raison de sa durée garantie de 40 parties et parce que les pièces peuvent toutes être remplacées et qu'elles se vendent à l'unité ou assorties.

M. Thompson prétend que, même si le balai en pièces détachées est fort bien accueilli, on ne s'accorde pas encore sur les répercussions qu'il peut avoir sur le jeu. Il soutient toutefois que le balai se manie très bien dès la première fois et que, après l'avoir utilisé pendant environ trois parties, le joueur adapte habituellement son style et sa façon de balayer à l'action de ce type de balai.

Les propriétaires de pistes estiment que le balai en pièces détachées est pour eux un bienfait, car il ne laisse aucun débris, ce qui simplifie d'autant l'entretien de la glace. Les pailles qui tombent des balais de type classique s'incrument à la sur-

face de la glace sous l'action des palets. L'entretien de la glace exige alors qu'on la vaporise et qu'on la gratte, tâche à laquelle cinq hommes peuvent consacrer jusqu'à 20 minutes.

ACCORD AVEC LE LIBÉRIA

Le gouvernement du Canada a conclu un accord avec le gouvernement du Libéria relatif à l'émission éventuelle par le Canada d'assurance-investissements, applicable aux nouveaux investissements canadiens au Libéria contre la possibilité de perte résultant de certains risques non-commerciaux.

On espère que cet accord contribuera à l'intensification des relations économiques entre les deux pays. Le gouvernement canadien prévoit conclure de tels accords avec d'autres pays. Des accords semblables ont déjà été conclus avec la Barbade, Israël, la Jamaïque, la Malaisie, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

Ces accords ont pour but de faciliter l'application du programme d'assurance-investissements à l'étranger rendu possible par la promulgation de la Loi sur l'expansion des exportations en 1969. Le but du programme, confié à la Société pour l'expansion des exportations, est de promouvoir les investissements canadiens à l'étranger, que les investisseurs soient des personnes ou des sociétés.

SCIENTIFIQUE SOVIÉTIQUE À MCGILL

M. Victor P. Korobeinikov est actuellement l'invité de l'Université McGill à Montréal. Chercheur scientifique en chef de la Division de la mécanique et docteur en sciences physico-mathématiques de l'Académie des sciences de l'URSS, Monsieur Korobeinikov travaille à l'Institut de mathématiques V.A. Steklov de Moscou.

M. Korobeinikov est venu au Canada dans le cadre d'un programme d'échanges organisé par le Conseil national de recherches (CNR) d'Ottawa. Afin de se familiariser avec les programmes de recherches autres que ceux du CNR, il a visité les universités de Toronto et de l'Alberta avant de venir à McGill où il doit terminer sa visite de deux mois.

M. J.H. Lee du Département de génie mécanique collabore avec M. Korobeinikov et leurs recherches conjointes feront l'objet d'un ouvrage intitulé *Recent Progress in the Gas Dynamics of Explosions*.

Les deux scientifiques se sont rencontrés à Bruxelles en 1967 lors d'une conférence internationale des ingénieurs; en 1970, M. Lee visita l'Institut Steklov de Moscou dans le cadre d'un programme d'échanges de scientifiques.

Lorsqu'on lui demanda ses impressions des travaux de recherche effectués au Canada, Monsieur Korobeinikov répondit que, d'après ce qu'il a pu voir, le Canada est un "petit pays" où "les disciplines scientifiques n'ont pas toutes été développées au même point". Il a souligné que le Canada a fait de

grands progrès dans le domaine de la dynamique des gaz. Il a été vivement impressionné par l'étendue des recherches en cours dans le secteur de l'environnement, domaine où, selon lui, l'Union soviétique n'en est qu'à "ses premières armes".

RECHERCHES EN URSS

D'après M. Jorobeinikov, l'URSS accorde une importance de plus en plus marquée à la recherche scientifique. On y ouvre de nouvelles universités chaque année et les diplômés n'éprouvent aucune difficulté à se trouver un emploi. Il n'existe aucune discrimination envers les femmes en URSS; l'égalité de salaire est de rigueur et, comme il existe un grand nombre de garderies dotées d'un personnel compétent, les mères qui travaillent n'ont aucune difficulté à trouver un endroit où elle peuvent laisser leurs enfants en toute sécurité.

Dans le système d'éducation soviétique, les étudiants sont constamment tenus au courant des possibilités de carrières qui s'offrent à eux. Des professionnels, des chercheurs, des directeurs de programmes d'études et d'autres personnes compétentes rencontrent les élèves dès le niveau secondaire pour discuter de leur travail et répondre aux questions.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, annonçait récemment qu'une nouvelle réglementation de la teneur en plomb de l'essence était à l'étude.

Édicté en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, le règlement proposé exigerait que, à compter du 1er janvier 1974, l'essence fabriquée au Canada ou importée dans notre pays pour y être consommée ou vendue, ne devrait pas renfermer plus de 2.5g de plomb par gallon impérial. Le ministre a invité les parties intéressées à soumettre leurs remarques, relativement aux propositions d'Environnement Canada.

Selon M. Davis, les mesures envisagées visent à protéger la santé du public; Environnement Canada ne considère pas que le niveau actuel de concentration du plomb dans l'air soit dangereux. Toutefois, le ministère se préoccupe des conséquences à long terme de l'augmentation croissante des niveaux de concentration en plomb dans le milieu urbain. Aussi, sur l'avis du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Environnement Canada se montrera circonspect au sujet de ces concentrations dans l'environnement urbain.

Le corps toxique qu'est le plomb entre dans l'organisme par les aliments et par l'air respiré. Il reste peu de possibilités pour réduire davantage la teneur en plomb de la nourriture et de l'eau; aussi, on doit porter notre attention tout particulièrement sur les sources de rejet dans l'atmosphère, dont la

principale est la combustion de l'essence qui contient du plomb et qui alimente les moteurs d'automobiles.

Le ministre a ajouté que le règlement n'était que la première étape pour réduire la teneur en plomb de l'essence. D'autres mesures seront vraisemblablement prises pour réduire encore, après 1974, les concentrations tolérées dans l'atmosphère.

Selon M. Davis, en agissant ainsi, le Canada rejoint d'autres pays occidentaux industrialisés qui se préoccupent des conséquences de ce problème.

L'EAU DU CANADA N'EST PAS À VENDRE

Le ministre de l'Environnement du Canada, M. Jack Davis, a déclaré le 10 novembre qu'il n'était pas question de vendre l'eau du Canada aux États-Unis ou de fournir de l'eau à ce pays par voie de détournement.

Monsieur Davis faisait allusion à certains propos de l'émission *Weekend*, à Radio-Canada, selon lesquels on projetait de détourner de l'eau du nord de l'Ontario dans le réseau des Grands lacs pour alimenter les États-Unis.

Le ministre a bien dit que ceci est absolument faux, que l'eau du Canada n'est pas à vendre.

Il a ajouté que la politique du Canada en la matière n'a pas changé depuis la déclaration faite à la Chambre des communes le 24 février 1970, annonçant que le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario étudiaient la question des ressources en eau du nord de cette province.

Monsieur Davis a dit que ni le corps de génie de l'Armée américaine, ni aucun autre organisme américain ne participaient à ces études.

Il a ajouté que non seulement un tel point de détournement d'eau n'avait jamais été entrepris, mais que les autorités des États-Unis n'avaient jamais proposé au Canada d'acheter de l'eau.

RECHERCHES SUR LE CERVEAU À L'UNIVERSITÉ DE LA SASKATCHEWAN

Les savants de l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon disposent maintenant d'un instrument puissant pour l'étude des propriétés chimiques très complexes du cerveau. Un nouveau spectromètre de masse à haute définition et à double foyer, l'un des plus puissants du monde, a récemment été installé sur le campus et mis en service au Collège de médecine. L'achat de l'instrument et son exploitation pendant les trois premières années ont été rendus possibles par une subvention du Conseil de recherches médicales du Canada.

Le Dr Alan Boulton, directeur de la recherche en psychiatrie au ministère de la Santé publique de la Saskatchewan et professeur associé de psychiatrie à l'Université, étudie au moyen de cet instrument les substances du cerveau susceptibles de causer

une variété de troubles neurologiques et psychiatriques. Il vise à mettre au point des méthodes d'identification et d'analyse d'un groupe de substances, les amines, qui jouent un rôle dans des maladies telles que la maladie de Parkinson, la schizophrénie et la dépression nerveuse.

Au cours de ses travaux antérieurs, le Dr Boulton a étudié ces mêmes substances dans les fluides de l'organisme humain. Le spectromètre de masse lui permettra d'élargir le champ de ses recherches au tissu cérébral. En raison de sa haute définition, l'instrument permet d'isoler des substances dont la différence de masse est de l'ordre de dix parties par million et de calculer la composition atomique précise d'une substance.

Le Dr Boulton a précisé, lors d'une entrevue, qu'il cherche à déterminer la distribution des amines dans le cerveau et dans les cellules en particulier, et comment cette distribution est modifiée par certaines drogues. Il veut également étudier la synthèse et la dégradation de ces amines.

SUCCÈS DES FABRICANTS ONTARIENS

Les fabricants ontariens s'attendent d'accroître leur chiffre d'affaires de 38 millions de dollars au cours des deux prochaines années, grâce aux contacts pris et aux négociations engagées à l'occasion du récent *Manufacturing Opportunities Show* (Salon des nouveautés de la fabrication) tenu en octobre à Toronto.

Les pièces et les éléments de rechange représentent 17 millions de ce montant, les nouveaux produits fabriqués sous licence ou aux termes d'entreprises conjointes, 14 millions, plus un million de dollars environ au titre de commandes passées à des sous-traitants; le solde se compose des investissements estimatifs requis pour l'agrandissement des installations de production.

Une société suisse négocie actuellement avec trois sociétés ontariennes les dispositions concernant deux entreprises conjointes et un contrat de fabrication sous licence, pour un montant de 3 millions de dollars.

Dans le cadre d'une entreprise conjointe, une société allemande et deux sociétés ontariennes s'entendraient pour la construction d'une usine de fabrication dans la province de l'Ontario.

Plus de 30 sociétés ontariennes sont intéressées à conclure une entente avec une société australienne pour la fabrication sous licence de silencieux en acier inoxydable, dont la production éventuelle s'élèverait à 5 millions de dollars par an en Ontario seulement.

Des fabricants d'outils ont fait de nombreuses offres de fabrication sous licence à l'inventeur ontarien d'un outil unique, l'"angle-vise."

L'inventeur ontarien d'un procédé breveté dans le domaine de la construction négocie actuellement

non seulement avec des sociétés canadiennes, mais aussi avec les représentants de sociétés américaines et japonaises, en vue de l'exploitation sous licence du procédé.

Quelque 60 industriels invités ont manifesté beaucoup d'intérêt pour un "coiffeur guard", inventé et breveté par l'une des nombreuses femmes inventeurs qui exposaient au Salon.

La société Xerox du Canada a également connu des succès et obtenu des commandes locales au montant de \$75,000 pour des composantes de machines de bureau, plus des commandes s'élevant à \$200,000 à remplir au cours de l'année.

ENTRETIENS SUR LA SÉCURITÉ EN EUROPE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé récemment que le Canada, de concert avec des pays amis et alliés, a pris deux mesures importantes qui permettent de franchir une nouvelle étape dans le processus permanent des négociations dont l'objet est d'atténuer les tensions et d'accroître la sécurité et la coopération en Europe et dans le monde.

La première de ces mesures consistait à accepter une invitation lancée par le Gouvernement de la Finlande à tous les États européens, au Canada et aux États-Unis, les conviant à des entretiens préparatoires multilatéraux sur la question de la tenue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ces entretiens ont commencé le 22 novembre à Helsinki. Le Canada y sera représenté par son ambassadeur, M. Ernest Côté.

Le Canada a pour objectif d'établir s'il existe un terrain d'entente commun suffisant pour permettre d'espérer qu'une conférence produirait des résultats satisfaisants.

La seconde mesure complémentaire a été l'invitation officielle adressée par le Canada, de concert avec les Gouvernements de la Belgique, de la République fédérale d'Allemagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis, à la Tchécoslovaquie, à la Pologne, à la Hongrie et à l'URSS de participer à des entretiens d'exploration sur les réductions mutuelles visant l'équilibre des forces en Europe centrale. En outre, le Gouvernement de la République fédérale a lancé la même invitation à la République démocratique d'Allemagne. On se propose d'entamer ces entretiens, le 31 janvier 1973, en un lieu qui reste encore à déterminer.

On espère que ces deux mesures distinctes, mais connexes, donneront lieu à deux rondes parallèles de négociations qui pourraient conduire à un accroissement de la détente et à une réduction de la confrontation militaire en Europe. En raison de l'intérêt qu'il porte à la sécurité et à la stabilité de l'Europe ainsi qu'à la collaboration avec les pays européens, le Canada participera pleinement à ces négociations et s'efforcera d'assumer un rôle actif afin d'en assurer l'heureux dénouement.

LE HOCKEY AU 10 DÉCEMBRE

LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Résultats

9 décembre

Montréal, 2; Californie, 1.
 Vancouver, 5; Toronto, 5.
 NY Rangers, 4; NY Islanders, 1.
 Boston, 4; Philadelphie, 3.
 Minnesota, 7; Detroit, 0.
 Los Angeles, 3; Pittsburgh, 1.
 St. Louis, 2; Atlanta, 1.

10 décembre

Buffalo, 4; Montréal, 2.
 Philadelphie, 5; Toronto, 2.
 NY Rangers, 4; NY Islanders, 1.
 Boston, 8; Californie, 4.
 Vancouver, 3; Detroit, 3.
 Chicago, 5; Minnesota, 1.
 St. Louis, 5; Atlanta, 4.

Division est

	G	W	L	T	F	A	P
Montréal	29	17	5	7	119	70	41
Boston	28	18	7	3	130	91	39
NY Rangers	29	18	8	3	111	74	39
Buffalo	29	14	8	7	106	86	35
Detroit	27	11	13	3	85	96	25
Toronto	28	9	14	5	91	92	23
Vancouver	29	8	17	4	86	120	20
NY Islanders	26	3	21	2	52	129	8

Division ouest

Chicago	27	16	9	2	101	74	34
Minnesota	29	15	11	3	96	83	33
Philadelphie	29	13	12	4	106	101	30
Los Angeles	29	13	12	4	96	94	30
Pittsburgh	28	13	12	3	104	90	29
Atlanta	31	11	15	5	75	97	27
St. Louis	27	10	12	5	68	84	25
Californie	27	4	17	6	70	115	14

ASSOCIATION MONDIALE

9 décembre

Québec, 4; Chicago, 2.
 Philadelphie, 7; Ottawa, 1.
 New England, 4; New York, 2.
 Winnipeg, 3; Cleveland, 2.

10 décembre

Ottawa, 7; Québec, 6.
 Minnesota, 4; Cleveland, 3.
 Los Angeles, 5; Alberta, 3.

Division est

New England	28	18	9	1	119	87	37
Cleveland	30	17	12	1	105	81	35
New York	30	15	15	0	124	111	30
Québec	27	14	12	1	97	92	29
Ottawa	27	13	13	1	97	116	27
Philadelphie	26	8	18	0	82	116	16

Division ouest

Winnipeg	34	20	12	2	127	96	42
Minnesota	28	15	12	1	90	90	31
Los Angeles	30	15	14	1	103	103	31
Alberta	30	12	16	2	90	107	26
Houston	27	11	15	1	85	97	23
Chicago	25	7	17	1	65	88	15